

Société de tir LA BANQUISE 1562 Corcelles



Tir des Ours Blancs 2019

Stand de Corcelles-Payerne

Vendredi 23.08.2019	16h00 – 20h00
Samedi 24.08.2019	09h00 – 12h00
Samedi 24.08.2019	13h00 – 16h00

6 cibles Polytronic TG 3002

Dispositions générales

- Société organisatrice : Société de Tir La Banquise Corcelles-près-Payerne
- Genre de tir: Concours individuel et concours de groupes à 300 m.
- Participation : Les sections affiliées à la FST et à la SVC peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 6 tireurs. Les groupes composés de 5 tireurs sont aussi valables.
Les tireurs individuels sont aussi admis.
Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
- Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
- Inscriptions : Sont à adresser, jusqu'au 17 août 2019 à :
WENGER Jean-Marc - Route du Chêne 3 - 1562 Corcelles-près-Payerne
jm.wenger63@bluewin.ch
- Paiement : Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance au **CP 10-725-4 Banque cantonale vaudoise 1530 Payerne** de la société ou au bureau le jour du tir. **IBAN : CH57 0076 7000 Z544 6465 3**
- Finance de groupe : Elle est fixée à **Fr. 40.00**.
Les 100 % des finances de groupes reviennent aux 60 % des groupes, au minimum.
- Livret de tir : Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé à **Fr 6.00**. Il sera délivré sur place.
Il comprend les taxes de la FST, frs.1.00/par tireur, celle de la SVC, frs.1.00 / par tireur. Ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
- Paiement livret Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.
- Distinction / Carte couronne : Un seul prix en nature ou une seule carte couronne sera délivré par tireur, valeur Fr. 12. -
- Position : Mousqueton, les V et SV peuvent tirer couché avec appui
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
- Catégorie d'armes **Armes d'ordonnance uniquement**
Cat D : FA57/03
Cat E : FA90 /MQ/FA57/02
- Catégorie groupes : Cat D/E : toutes les armes d'ordonnance.
- Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche.. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société.
- Mutation : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
- Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à sons arme, à l'exception des ruptures de matériel.
- Réclamation : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour du tir. Elles sont traitées et réglées de suite.
Le droit de recours à la commission disciplinaire et de la FST est réservé.
(Règlement 1.31.00 du 28.08 2001)
- Renseignements Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
- WENGER Jean-Marc Route du Chêne 3 1562 CORCELLES-PAYERNE
Tél. 026 660.77.70 Fax 024 423.83.09 Natel 079 415.38.30

Toutes les passes sont à tirer dans l'ordre indiqué ci-dessous

Cible	<u>EXERCICE</u>
Armes	Selon les dispositions générales
Champ des points	A10
Nombre de coups	4 coups obligatoires , coup par coup, 1 seule passe autorisée
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 5.00
Répartition	Aucune

Cible	<u>ARBOGNE – GROUPE</u>
Armes	Selon les dispositions générales
Champ des points	A10
Nombre de coups	10 coups en 3 séries, marquage après chaque série, soit : 2 coups en série + 3 coups en série + 5 coups en série
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 18.00 (Fr. 14.50 pour la passe et Fr. 3.50 pour la munition) Fr. 12.00 pour U17/U21 (Fr.8.50 pour la passe et Fr. 3.50 pour la munition)

Distinction	E	U21/V	U17/SV	
	Cat. D	83	81	79
	Cat. E	81	79	77

La composition du groupe ne pourra plus être modifiée, dès que le premier tireur a débuté son tir.

1^{er} prix catégorie D/E 200.- au minimum dernier 10.- en espèce

Il faut au moins 5 groupes en compétition, sinon les finances de groupes seront remboursées. (Pas de classement)

Classement	Le groupe peut être composé de 6 tireurs, seule l'addition des 5 meilleurs résultats du groupe sera prise en compte pour le classement Appui par : les meilleurs résultats individuels
------------	---

Cible	<u>REPARTITION</u>
Armes	Selon les dispositions générales
Champ des points	A10
Nombre de coups	6 coups, coup par coup
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 18.00 (Fr.15.90 pour la passe et Fr. 2.10 pour la munition)
Distinction	Aucune
Répartition	Immédiate, pendant la durée du tir

Armes d'ordonnance uniquement

60 pts	100.-
59 pts	70.-
58 pts	50.-
57 pts	40.-
56 pts	30.-
55 pts	25.-
54 pts	20.-
53 pts	15.-
52 pts	8.-
51 pts	5.-

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les 60 % du produit des passes (sous déduction de la munition), la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes en Cat D/E.

ROI DU TIR

Classement

En 2 catégories : D/E, à l'addition des deux cibles, appui par la passe Arbogne, puis par le meilleur des coups de la passe Arbogne
 Prix : Fr. 70. – au premier, Fr. 50. – au deuxième, Fr. 30. – au troisième

SOCIETE VAUDOISE DES CARABINIERS

Approbaton du plan de tir : le 31 mars 2019

Le Chef de la Division fusil : *Alfred Jissot*